

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**DECRET N° 100/043 DU 15 FEVRIER 2023 PORTANT NOMINATION
DES INSPECTEURS AU MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE, DE
L'ENERGIE ET DES MINES**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/086 du 19 octobre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines ;

Sur proposition du Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Inspecteur Général de l'Energie :

Monsieur Innocent GIRUKWISHAKA.

Article 2 : Est nommé Inspecteur Technique du Secteur de l'Energie :

Monsieur Elias NSENGIYUMVA.

Article 3 : Est nommé Inspecteur Technique du Secteur de l'Eau Potable et de l'Assainissement de base en milieu Urbain et Rural :

Monsieur Fornais GAHIZI.

Article 4 : Est nommé Inspecteur Technique du Secteur des Mines, des Carrières et des Hydrocarbures :

Monsieur Pacifique NIYONGABO.

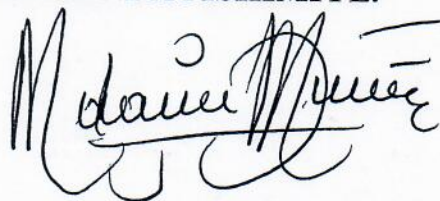
Article 5 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 6 : Le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 15 février 2023

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
LE PREMIER MINISTRE,



Gervais NDIRAKOBUCA
Lieutenant Général de Police.

LE MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE,

DE L'ENERGIE ET DES MINES,



Ir. Ibrahim UWIZEYE.